

ZONE 0021

○ LE MORNE DES PÈRES



> DESCRIPTION

Large zone montagneuse (un peu moins de 306 hectares) s'élevant jusqu'à 345 mètres d'altitude, et à relief très tourmenté. Le massif est couvert d'un manteau dense et continu de forêts sempervirentes saisonnières tropicales (mésophiles) avec, par endroits, (ravines de la Rivière Pavée et de la Rivière Carole) des îlots de forêts à potentialité ombro-sempervirente saisonnière tropicale (hygro-mésophile) où poussent des Pains d'épices (*Pouteria multiflora*), espèce inféodée aux forêts hygrophiles du Nord de la Martinique.

Faune abondante, surtout en périphérie, en particulier pour les Oiseaux (25 espèces) et les invertébrés dont les Insectes et les Gastéropodes.

> INTÉRÊTS

- **Biologique** : forte biodiversité végétale et animale, en relation avec la grande variété des milieux.
- **Ecologique et botanique** : zone forestière de grande qualité par la richesse spécifique, la variété des cortèges et le niveau de l'organisation architecturale (niveau dynamique). Ces reliques peuvent ainsi servir de foyer de restructuration des zones dégradées environnantes. Points d'eau importants dans cette région relativement déficitaire.
- **Faunistique** : grande biodiversité faunistique, en relation avec les biotopes très variés. En particulier, les points d'eau favorisent l'avifaune sédentaire et migratrice. A signaler les 2 rapaces : le Malfini (*Buteo Platypterus*) et le Grigri (*Falco sparverius*).
- **Paysager** : mornes verdoyants, dessinant un arrière plan de grande qualité esthétique aux paysages des Trois Ilets et de la Baie de Fort de France.
- **Hydrologique** : ces forêts sur mornes favorisent une pluviosité d'importance pour les régions sud et assurent une hygrométrie élevée.



Credit photo : collection Fliard

Morne des Peres

> AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

POS (Plan d'Occupation des Sols) : classement en 2ND, dans un premier temps.

Parallèlement, mettre en place un Arrêté Préfectoral de Conservation de Biotope, en particulier pour sauvegarder l'avifaune de milieux humides en relation avec les nombreux petits points d'eau. Mais surtout, cette zone mérite d'être intégrée au réseau des Réserves Naturelles du Sud de la Martinique, aux côtés du Morne Gardier, du Morne Aca, de la Montagne du Vauclin, des Mornes Calcaires de Sainte Anne, du Morne Préfontaine et de la Ravine Saint Pierre, du Bois La Charles, de la Bertrand et du Morne Belfond.

Enfin, pour conforter la dynamique, il serait souhaitable de réinstaller, dans des sites appropriés, des espèces caractéristiques du climax et connues pour avoir été autrefois présentes en ces lieux : l'Acomat (*Sideroxylon foetidissimum*), le Courbaril (*Hymenaea courbaril*), le Z'yeux à crabes (*Cupania americana*), et la Petite Calebasse Noire (*Amphitecna latifolia*).

○ LE MORNE DES PÈRES

inventaire

COMMUNES DU
DIAMANT ET DES
TROIS-ILETS



> AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION (suite)

Par ailleurs, il était prévu de faire passer une ligne EDF de 63000 volts sur le Morne des Pères. En même temps, que notre avis défavorable, nous avons conseillé de faire passer la ligne en construction souterraine, parallèlement à la route qui relie Rivière Salée aux Trois Ilets, ce qui, outre l'avantage esthétique, réduirait les dangers en cas de cyclones et de séismes, risques naturels fréquents dans notre île.

L'EDF a écarté cette solution, arguant que cela reviendrait trop cher, et a préféré envisager un trajet passant entre le Morne Gardier et le Morne des Pères. Nous déplorons cette solution compte tenu du fait que les travaux de construction entraînent de gros déboisements, que l'évolution de la forêt serait profondément perturbée, et que le résultat gâcherait irrémédiablement le paysage jusque là remarquable de ce site. Nous insistons donc fermement pour que tout soit fait pour que la construction soit souterraine, et dans une zone non boisée.

